



Catalogue de Formations

SECOURS
&
SECURITE

FORM'ACTION 2S
41 impasse du saumon
38430 - MOIRANS
06 06 55 79 05
contact.formaction2s@gmail.com

Siret 8276455700030
N° de déclaration 84381030138
préfet région AURA

SECURITE

UN OBJECTIF POUR TOUS

En 2024, la France a enregistré **789 décès** liés à des accidents du travail, dont plus de 50% sont dus à des **arrêts cardiaques**. Par ailleurs, plus de 560 000 accidents du travail ont été déclarés, dont plus de 38 000 graves, selon l'Organisation internationale du travail. Ces chiffres placent la France à la troisième place des pays européens confrontés à ce fléau

Il est essentiel d'adopter une démarche préventive, notamment en formant le personnel, afin d'anticiper les accidents et d'intervenir de manière efficace si nécessaire

Réglementairement, plusieurs textes encadrent l'obligation de former le personnel à la sécurité.

REGLEMENTATION

En France, plusieurs textes réglementaires encadrent les formations en matière de sécurité au travail.

Voici quelques références clés du code du travail :

- Article L4121-1 et L4141-2 : Obligation de l'employeur de garantir la sécurité et la santé des travailleurs et de former les travailleurs à la sécurité
- Article R4227-28 et L'article R4227-39 sur la sécurité incendie et la mise en place d'exercices d'évacuation
- Articles R 4541-1 à R 4541-11 sur la manutention et la prévention des TMS
- Articles R4544-3 et R4544-10 sur l'habilitation électrique

Sommaire

SECOURS

- 5 **Sauveteur secouriste du travail**
Formation initiale
- 7 **Sauveteur secouriste du travail**
Maintien et actualisation des compétences
- 9 **Les gestes d'urgence**
Formation initiale
- 11 **Les gestes d'urgence**
Recyclage
- 13 **Les gestes d'urgence**
Initiation
- 15 **Utilisation d'un défibrillateur**

SECURITE

- 18 **Equipier de 1ère intervention**
Formation complète
- 20 **Equipier de 1ère intervention**
Formation courte
- 22 **Utilisation des extincteurs**
- 24 **Organisation d'une évacuation**
Rôles et coordination

PREVENTION DES TMS

- 27 **Gestes & Postures**
Sensibilisation
- 29 **Gestes & Postures**
Formation approfondie

HABILITATION ELECTRIQUE

- 32 **Habilitation électrique**
HOBO
- 34 **Habilitation électrique**
HOBO BS BE Manœuvre



● Form'ACTION 2S ●

SECOURS

Prévenir & secourir

41 impasse du saumon
38430 - MOIRANS
06 06 55 79 05
contact.formaction2s@gmail.com



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE

OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou d'un malaise en portant secours et en utilisant les techniques préconisées
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

MODALITES

-  **Public** : Tout public
-  **Pré-requis** : Aucun
-  **Effectif** : 4 à 10 personnes
-  **Durée** : 14 heures - modulables
-  **Lieu** : dans l'entreprise
-  **Tarif** :
 - 1200€ net

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques

Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, mannequins de réanimation, défibrillateur, vestes de simulation d'étouffement, matériel de simulation

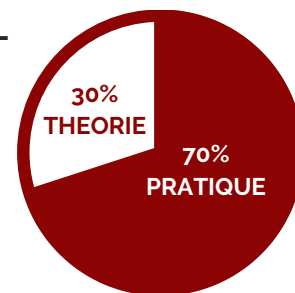
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Evaluation certificative : validation de la grille de certification des compétences INRS
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE 1 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée :
 - Qui saigne abondamment
 - Qui s'étouffe
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et ne respire pas
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et respire
 - Qui se plaint d'un malaise
 - Qui se plaint d'une brûlure
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment



PARTIE 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



Réglementation

- L'article R4224-15 du Code du Travail indique qu'un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser ses compétences de SST
- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou d'un malaise en portant secours et en utilisant les techniques préconisées
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

MODALITES

-  **Public** : Tout public
-  **Pré-requis** : Aucun
-  **Effectif** : 4 à 10 personnes
-  **Durée** : 7 heures - 1 journée
-  **Lieu** : dans l'entreprise
-  **Tarif** :
 - 600€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, mannequins de réanimation, défibrillateur, vestes de simulation d'étouffement, matériel de simulation



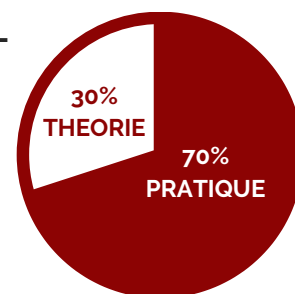
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Evaluation certificative : validation de la grille de certification des compétences INRS
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE 1 : INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée :
 - Qui saigne abondamment
 - Qui s'étouffe
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et ne respire pas
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et respire
 - Qui se plaint d'un malaise
 - Qui se plaint d'une brûlure
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment



PARTIE 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



Réglementation

- L'article R4224-15 du Code du Travail indique qu'un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :
 - 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
 - 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.



LES GESTES D'URGENCE

FORMATION INITIALE

OBJECTIFS

- Savoir reconnaître une situation d'urgence
- Réaliser une protection adaptée
- Alerter les secours
- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en réalisant les gestes de secours adaptés

MODALITES

-  **Public** : Tout public
-  **Pré-requis** : Aucun
-  **Effectif** : 4 à 10 personnes
-  **Durée** : 7 heures - modulables
-  **Lieu** : dans l'entreprise
-  **Tarif** :
 - 600€ net

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques

Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, mannequins de réanimation, défibrillateur, vestes de simulation d'étouffement, matériel de simulation

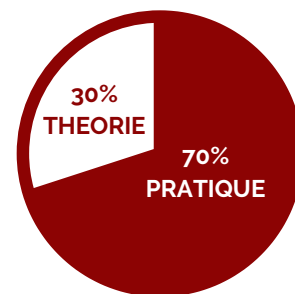
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'URGENCE

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée :
 - Qui saigne abondamment
 - Qui s'étouffe
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et ne respire pas
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et respire
 - Qui se plaint d'un malaise
 - Qui se plaint d'une brûlure
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment



Réglementation

- La loi 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent



LES GESTES D'URGENCE

RECYCLAGE

OBJECTIFS

- Maintenir et actualisé ses compétences de secouriste
- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en réalisant les gestes de secours adaptés

MODALITES



Public : Tout public



Pré-requis : Etre secouriste



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 4 heures - 1/2 journée



Lieu : dans l'entreprise



Tarif :

- 400€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, mannequins de réanimation, défibrillateur, vestes de simulation d'étouffement, matériel de simulation



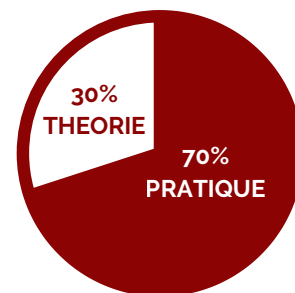
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

RECONNAITRE ET INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée :
 - Qui saigne abondamment
 - Qui s'étouffe
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et ne respire pas
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et respire
 - Qui se plaint d'un malaise
 - Qui se plaint d'une brûlure
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment



LES THEMES ABORDES SERONT CHOISIS PAR LA STRUCTURE



Réglementation

- La loi 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent



LES GESTES D'URGENCE

INITIATION

OBJECTIFS

- Savoir reconnaître une situation d'accident
- Réaliser une protection adaptée
- Alerter les secours
- Réaliser des gestes de secours

MODALITES

-  **Public** : Tout public
-  **Pré-requis** : Aucun
-  **Effectif** : 4 à 10 personnes
-  **Durée** : 2 à 3 heures
-  **Lieu** : dans l'entreprise
-  **Tarif** :
 - 300€ net

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques

Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, mannequins de réanimation, défibrillateur, vestes de simulation d'étouffement, matériel de simulation

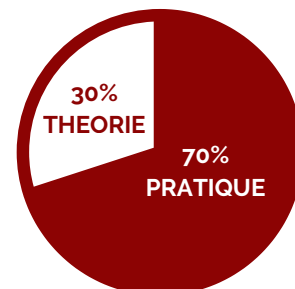
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT

- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée :
 - Qui saigne abondamment
 - Qui s'étouffe
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et ne respire pas
 - Qui ne répond pas, ne réagit pas et respire
 - Qui se plaint d'un malaise
 - Qui se plaint d'une brûlure
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment



Réglementation

- La loi 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent



UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR INITIATION

OBJECTIFS

- Savoir reconnaître les signes d'un arrêt cardiaque
- Transmettre une alerte précoce
- Réaliser les gestes de secours et savoir utiliser un défibrillateur

MODALITES

-  **Public** : Tout public
-  **Pré-requis** : Aucun
-  **Effectif** : 4 à 10 personnes
-  **Durée** : 2 heures
-  **Lieu** : dans l'entreprise
-  **Tarif** :
 - 300€ net

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques

Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, mannequins de réanimation, défibrillateur

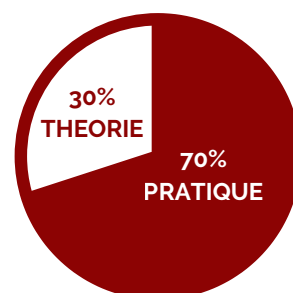
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE 1 : APPORT THEORIQUE

- L'arrêt cardiaque :
 - Les signes précurseurs
 - Reconnaître un arrêt cardiaque
 - Le GASP
- Le défibrillateur :
 - Localisation
 - Description
 - Utilisation



PARTIE 2 : INTERVENIR FACE A UN ARRET CARDIAQUE ET UTILISER UN DEFIBRILLATEUR

- Secourir :
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée :
 - Réalisation des techniques de réanimation
 - Mise en place du défibrillateur



Réglementation

- La loi 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent

● FORM'ACTION 2S ●

SECURITE

Incendie

41 impasse du saumon
38430 - MOIRANS
06 06 55 79 05
contact.formation2s@gmail.com





EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

FORMATION COMPLETE

OBJECTIFS

- Etre capable d'intervenir efficacement sur un départ de feu
- Utiliser les moyens d'extinction en sécurité
- Alerter les secours
- Déclencher le système d'alarme incendie
- Organiser une évacuation des locaux
- Connaître l'organisation et les procédures de l'entreprise

MODALITES



Public : Tout public



Pré-requis : aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 7 heures, 1 journée



Lieu : dans l'entreprise



Tarif :

- 700€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visio-graph, tableau, machines à fumée, simulateur de flammes, mannequin d'évacuation, 4 modules d'exercices d'incendie, extincteurs (eau + CO²)



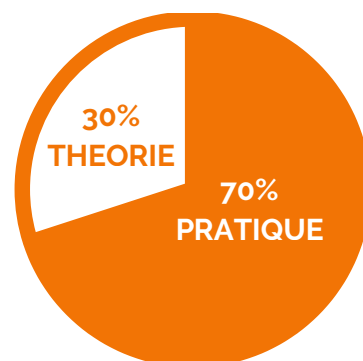
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE THEORIQUE

- Réglementation
- Rôle de l'équipier de 1ère intervention
- Comprendre la combustion :
 - Quelques chiffres
 - Origine et causes des incendies
 - Triangle du feu
 - Définition d'un départ de feu
 - Dangers des flammes et des fumées
 - Mécanismes de propagation
 - Les classes de feu
- Agir sur un départ de feu
 - Procédés d'extinction
 - Les types d'extincteurs
 - Le Robinet Incendie Armé
 - Les systèmes d'extinction automatique
 - Conduite à tenir
- L'évacuation :
 - Les équipements (plans d'intervention, issues de secours, boîtiers d'alarme....)
 - Procédure d'évacuation du site
 - Organisation de l'évacuation : rôles du guide-file, serre-file et responsable de l'évacuation
- Organisation et procédures de l'entreprise



PARTIE PRATIQUE

- Exercice d'évacuation
- Mise en situation : départ de feu électrique dans un local technique
- Ateliers pratiques :
 - Utilisation d'un extincteur à eau pulvérisée et des extincteurs CO₂
 - Utilisation d'un RIA
 - Simulation de départ de feu de poubelle, d'armoire électrique, de feu de carton, d'une friteuse
- Extraction d'une victime dans un local enfumé : dégagement d'urgence avec mannequin
- Gestes de secours : agir sur une brûlure



Réglementation

- L'article R4227-28 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs
- L'article L231-3-1 du Code du Travail dispose que tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages)
- Les assureurs exigent des formations dont le contenu a été défini dans le règlement R6 de l'A.P.S.A.D.



EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

FORMATION COURTE

OBJECTIFS

- Etre capable d'intervenir efficacement sur un départ de feu
- Utiliser les moyens d'extinction en sécurité
- Alerter les secours
- Déclencher le système d'alarme incendie
- Organiser une évacuation des locaux
- Connaître l'organisation et les procédures de l'entreprise

MODALITES



Public : Tout public



Pré-requis : aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 3 à 4 heures, 1/2 journée



Lieu : dans l'entreprise



Tarif :

- 300€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visio-graph, tableau, machines à fumée, simulateur de flammes, mannequin d'évacuation, 4 modules d'exercices d'incendie, extincteurs (eau + CO²)



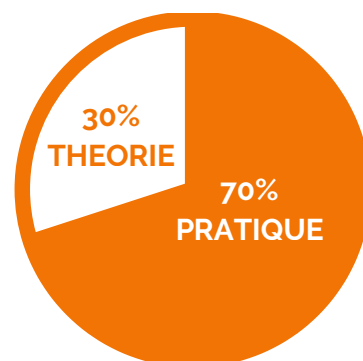
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE THEORIQUE

- Réglementation
- Rôle de l'équipier de 1ère intervention
- Comprendre la combustion :
 - Quelques chiffres
 - Origine et causes des incendies
 - Triangle du feu
 - Définition d'un départ de feu
 - Dangers des flammes et des fumées
 - Mécanismes de propagation
 - Les classes de feu
- Agir sur un départ de feu
 - Procédés d'extinction
 - Les types d'extincteurs
 - Le Robinet Incendie Armé
 - Les systèmes d'extinction automatique
 - Conduite à tenir
- L'évacuation :
 - Les équipements (plans d'intervention, issues de secours, boîtiers d'alarme....)
 - Procédure d'évacuation du site
 - Organisation de l'évacuation : rôles du guide-file, serre-file et responsable de l'évacuation
- Organisation et procédures de l'entreprise



PARTIE PRATIQUE

- Ateliers pratiques :
 - Utilisation d'un extincteur à eau pulvérisée et des extincteur CO²
 - Simulation de départ de feu de poubelle, d'armoire électrique, de feu de carton, d'une friteuse
- Gestes de secours : agir sur une brûlure



Réglementation

- L'article R4227-28 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs
- L'article L231-3-1 du Code du Travail dispose que tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages)
- Les assureurs exigent des formations dont le contenu a été défini dans le règlement R6 de l'A.P.S.A.D.



UTILISATION DES EXTINCTEURS INITIATION

- Etre capable d'intervenir efficacement sur un départ de feu
- Utiliser les moyens d'extinction en sécurité
- Alerter les secours
- Déclencher le système d'alarme incendie
- Connaître l'organisation et les procédures de l'entreprise

MODALITES



Public : Tout public



Pré-requis : aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 2 heures



Lieu : dans l'entreprise



Tarif :

- 300€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visio-graph, tableau, machines à fumée, simulateur de flammes, mannequin d'évacuation, 4 modules d'exercices d'incendie, extincteurs (eau + CO²)



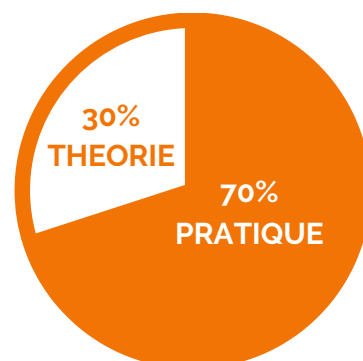
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE THEORIQUE

- Comprendre la combustion :
 - Quelques chiffres
 - Origine et causes des incendies
 - Triangle du feu
 - Définition d'un départ de feu
 - Dangers des flammes et des fumées
 - Mécanismes de propagation
 - Les classes de feu
- Agir sur un départ de feu
 - Procédés d'extinction
 - Les types d'extincteurs
 - Les systèmes d'extinction automatique
 - Conduite à tenir
- L'évacuation :
 - Les équipements (plans d'intervention, issues de secours, boîtiers d'alarme....)
 - Procédure d'évacuation du site
 - Organisation de l'évacuation : rôles du guide-file, serre-file et responsable de l'évacuation
- Organisation et procédures de l'entreprise



PARTIE PRATIQUE

- Ateliers pratiques :
 - Utilisation d'un extincteur à eau pulvérisée et des extincteur CO²
 - Simulation de départ de feu de poubelle, d'armoire électrique, de feu de carton, d'une friteuse
- Gestes de secours : agir sur une brûlure



Réglementation

- L'article R4227-28 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs
- L'article L231-3-1 du Code du Travail dispose que tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages)
- Les assureurs exigent des formations dont le contenu a été défini dans le règlement R6 de l'A.P.S.A.D.

ORGANISER UNE EVACUATION

ROLES & COORDINATION

OBJECTIFS

- Comprendre les rôles des guide-file, serre-file et responsable de l'évacuation
- Connaître l'organisation et les procédures de l'entreprise
- Organiser une évacuation en prenant en compte la spécificité des locaux

MODALITES

-  **Public** : Tout public
-  **Pré-requis** : aucun
-  **Effectif** : 4 à 10 personnes
-  **Durée** : 1 heure 30
-  **Lieu** : dans l'entreprise
-  **Tarif** :
 - 200€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visio-graph, tableau, machines à fumée, simulateur de flammes, mannequin d'évacuation



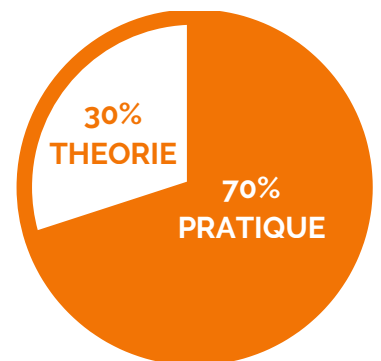
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

PARTIE THEORIQUE

- Réglementation
- Organisation et procédures de l'entreprise
- Coordination de l'évacuation :
 - Le guide-file
 - Le serre-file
 - Le responsable d'évacuation
- Matériels et spécificité :
 - Issues de secours
 - plan d'évacuations
 - BAES
 - Déclencheurs manuels
 - Désenfumage
 - Arrêts d'urgence (électrique-gaz)



PARTIE PRATIQUE

- Visite des locaux stratégiques de l'entreprise
- Exercice d'évacuation
- Débriefing d'exercice



Réglementation

- L'article R4227-39 du Code du Travail indique que les exercices d'évacuation doivent être effectués tous les 6 mois au moins, et doivent être consignés dans un registre à la disposition de l'inspection du travail.
- La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

● Form'ACTION 2S ●

Gestes et postures

Prévenir les TMS

41 impasse du saumon
38430 - MOIRANS
06 06 55 79 05
contact.formaction2s@gmail.com





GESTES et POSTURES SENSIBILISATION

OBJECTIFS

- Contribuer à la prévention des Troubles musculosquelettiques (TMS) dans sa structure
- Adopter une bonne posture sur son poste de travail
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors d'une manutention

MODALITES



Public : Personnel exposé aux TMS



Pré-requis : Aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 4 heures - 1/2 journée



Lieu : dans la structure



Tarif :

- 400€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, matériel de manutention



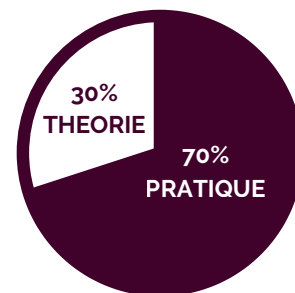
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES DANS SA STRUCTURE

- Prévention et cadre réglementaire
- Notion d'anatomie et définition d'un TMS



ADOPTER UNE BONNE POSTURE SUR SON POSTE DE TRAVAIL

- Analyse d'une situation de travail
- Notion d'ergonomie
- Aménagement d'un poste de travail
- Exercices pratiques

APPLIQUER LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT LORS D'UNE MANUTENTION

- Principes de base de manutention
- Exercices pratiques

Cette formation est adaptée aux spécificités de chaque structure



Réglementation

- Les articles R 4541-1 à R 4541-11 du Code du travail donnent les prescriptions minimales de sécurité et de santé qu'un employeur doit mettre en place lors de la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs
- Recommandations de l'INRS



GESTES et POSTURES

1 JOURNÉE

OBJECTIFS

- Contribuer à la prévention des Troubles musculosquelettiques (TMS) dans sa structure
- Adopter une bonne posture sur son poste de travail
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors d'une manutention

MODALITES



Public : Personnel exposé aux TMS



Pré-requis : Aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 7 heures - 1 journée



Lieu : dans la structure



Tarif :

- 700€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, matériel de manutention



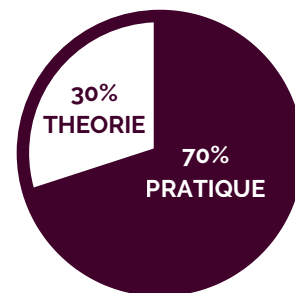
Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

PROGRAMME

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES DANS SA STRUCTURE

- Prévention et cadre réglementaire
- Notion d'anatomie et définition d'un TMS



ADOPTER UNE BONNE POSTURE SUR SON POSTE DE TRAVAIL

- Analyse d'une situation de travail
- Notion d'ergonomie
- Aménagement d'un poste de travail
- Exercices pratiques

APPLIQUER LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT LORS D'UNE MANUTENTION

- Principes de base de manutention
- Exercices pratiques

Cette formation est adaptée aux spécificités de chaque structure



Réglementation

- Les articles R 4541-1 à R 4541-11 du Code du travail donnent les prescriptions minimales de sécurité et de santé qu'un employeur doit mettre en place lors de la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs
- Recommandations de l'INRS

● Form'ACTION 2S ●

RISQUE ELECTRIQUE

Habilitations

41 impasse du saumon
38430 - MOIRANS
06 06 55 79 05
contact.formaction2s@gmail.com





HABILITATION ELECTRIQUE

HOBO BS BE MANOEUVRE

OBJECTIFS

- Contribuer à la prévention des risques électriques dans sa structure
- Connaître les dangers liés à l'électricité
- Effectuer des interventions élémentaires en basse tension en sécurité

MODALITES



Public : Personnel non électricien



Pré-requis : Aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 14 heures - 2 journées



Lieu : dans la structure



Tarif :

- **1200€ net**

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, matériel d'exercice spécifique, mannequin de réanimation

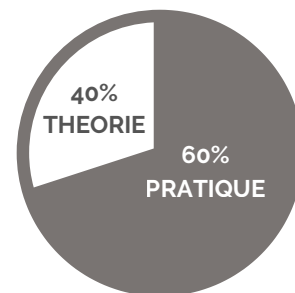


Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

1ÈRE PARTIE / NOTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant
- Évaluation des risques
- Exemple d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
- Classement des installations
- Interventions et travaux non électriques en BT
- Travaux non électriques en HT



2ème partie : travailler en sécurité

- Distances de sécurité
- Autorisation de travaux
- Lecture de la signalisation
- Principe et exemples de verrouillage
- Manœuvre et consignation / rôle des intervenants
- Matériel de sécurité électrique
- Outils électriques portatifs à main
- Outillage non spécifique aux électriciens

3ÈME PARTIE : CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT ÉLECTRIQUE

4ÈME PARTIE : RECOMMANDATION HABILITATION ÉLECTRIQUE HoBo BS BE MANOEUVRE



Réglementation

- Les articles R 4544-10 du Code du travail prévoit que l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Recommandations de l'INRS et de norme française NFC 18-510 de janvier 2012



HABILITATION ELECTRIQUE

HOBO

OBJECTIFS

- Contribuer à la prévention des risques électriques dans sa structure
- Connaître les dangers liés à l'électricité
- Effectuer des interventions simples en toute sécurité

MODALITES



Public : Personnel non électricien



Pré-requis : Aucun



Effectif : 4 à 10 personnes



Durée : 7 heures - 1 journée



Lieu : dans la structure



Tarif :

- 700€ net

PEDAGOGIE



Méthodes pédagogiques

- Démonstrative et participative : exposé interactif, retour d'expériences des participants, réflexion collective
- Active : mises en situations et ateliers pratiques



Outils techniques

- Vidéoprojecteur, visiograph, tableau, matériel d'exercice spécifique, mannequin de réanimation

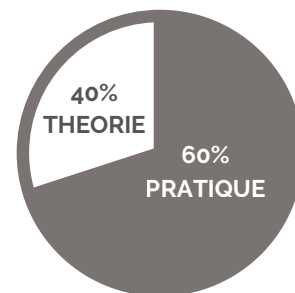


Suivi & Evaluation

- Identification des besoins pré-formation
- Suivi et évaluation formative pendant la formation
- Attestation de formation
- Questionnaire de fin de formation

1ÈRE PARTIE / NOTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant
- Évaluation des risques
- Exemple d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
- Classement des installations
- Interventions et travaux non électriques en BT
- Travaux non électriques en HT



2ème partie : travailler en sécurité

- Distances de sécurité
- Autorisation de travaux
- Lecture de la signalisation
- Principe et exemples de verrouillage
- Manœuvre et consignation / rôle des intervenants
- Matériel de sécurité électrique
- Outils électriques portatifs à main
- Outillage non spécifique aux électriciens

3ÈME PARTIE : CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT ÉLECTRIQUE

4ÈME PARTIE : RECOMMANDATION HABILITATION ÉLECTRIQUE HoBo BS BE MANOEUVRE



Réglementation

- Les articles R 4544-10 du Code du travail prévoit que l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3
- Recommandations de l'INRS et de norme française NFC 18-510 de janvier 2012